

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

## MARCHE DE TRAITEMENT DES DECHETS VEGETAUX SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE DU SIREDOM

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

#### I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

SIREDOM, 5 rue Gustave Eiffel, à l'attention de la Direction Générale, F-91420 Morangis. Tél. 01 69 74 23 50. E-mail : [siredom@wanadoo.fr](mailto:siredom@wanadoo.fr). Fax 01 69 09 03 59.

#### Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.siredom.fr>.

#### Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Synorganism, hameau du Messey, à l'attention de sébastien BRICE, F-27250 Rugles. Tél. 06 19 26 84 84. E-mail : [brice-synorganism@wanadoo.fr](mailto:brice-synorganism@wanadoo.fr).

#### Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Synorganism, hameau du Messey, à l'attention de sébastien BRICE, F-27250 Rugles. Tél. 06 19 26 84 84. E-mail : [brice-synorganism@wanadoo.fr](mailto:brice-synorganism@wanadoo.fr).

#### Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Point(s) de contact susmentionné(s).

#### I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Organisme de droit public.

Environnement.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

### SECTION II : OBJET DU MARCHE

#### II.1) DESCRIPTION

##### II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

marché de traitement des déchets végétaux sur une partie du territoire du SIREDOM.

##### II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Services.

Catégorie de service : n°16.

Lieu principal de prestation : partie nord du territoire du SIREDOM dans le département de l'essonne (37 communes / 7 déchèteries).

##### II.1.3) L'avis implique :

Un marché public.

##### II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

##### II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

le présent marché a pour objet la réception des déchets végétaux en vrac ou en sacs biodégradables (sacs papier), leur traitement par compostage et l'élimination des refus issus du traitement des déchets végétaux issus :

- des collectes sélectives au porte à porte (et en apport volontaire le cas échéant), organisées par les collectivités compétentes, auprès des ménages résidant dans la partie nord du territoire du siredom.

## II.1) DESCRIPTION

- des apports des services techniques des communes localisées dans la partie nord du territoire du SIREDOM.
- et de sept déchèteries du SIREDOM (Athis Mons, Juvisy, Morangis, Nozay, Sainte Geneviève des bois, Vert le Grand et Vigneux).

Ces prestations de traitement font l'objet d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

### II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

90121000.

### II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Oui.

### II.1.8) Division en lots :

Division en lots : Oui.

Il convient de soumettre des offres pour : un ou plusieurs lots.

### II.1.9) Des variantes seront prises en considération :

Oui.

## II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

### II.2.1) Quantité ou étendue globale :

lot n°1 : Réception et traitement des déchets végétaux collectés sur la partie Nord Est du territoire du SIREDOM : 27 000 tonnes/an de déchets végétaux à réceptionner / traiter

Lot n°2 : Réception et traitement des déchets végétaux collectés sur la partie Nord Ouest du territoire du SIREDOM : 8 000 tonnes/an de déchets végétaux à réceptionner / traiter.

Valeur estimée hors TVA : 5 600 000 euro.

### II.2.2) Options :

Non.

## II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 48 (à compter de la date d'attribution du contrat).

## INFORMATIONS SUR LES LOTS

LOT n°1

INTITULÉ : Réception et traitement des déchets végétaux collectés sur la partie Nord Est du territoire du SIREDOM

### 1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

Le présent marché a pour objet la réception des déchets végétaux en vrac ou en sacs biodégradables (sacs papier), leur traitement par compostage et l'élimination des refus issus du traitement des déchets végétaux issus : -Des collectes sélectives au porte à porte (et en apport volontaire le cas échéant), organisées par les collectivités compétentes, auprès des ménages résidant dans la partie Nord Est du territoire du SIREDOM. - Des apports des services techniques des communes localisées dans la partie Nord Est du territoire du SIREDOM. -Et de trois déchèteries du SIREDOM (Sainte Geneviève des bois, Vert le Grand et Vigneux-sur-Seine).

### 2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) :

90121000.

### 3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

27 000 tonnes/an de déchets végétaux à réceptionner / traiter

Coût estimé hors TVA : 4 320 000 euro.

### 4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

### 5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

LOT n°2

INTITULÉ : Réception et traitement des déchets végétaux collectés sur la partie Nord Ouest du territoire du SIREDOM

**1) DESCRIPTION SUCCINCTE :**

Le présent marché a pour objet la réception des déchets végétaux en vrac ou en sacs biodégradables (sacs papier), leur traitement par compostage et l'élimination des refus issus du traitement des déchets végétaux issus : - Des collectes sélectives au porte à porte (et en apport volontaire le cas échéant), organisées par les collectivités compétentes, auprès des ménages résidant dans la partie Nord Ouest du territoire du SIREDOM. - Des apports des services techniques des communes localisées dans la partie Nord Ouest du territoire du SIREDOM. - Et de quatre déchèteries du SIREDOM (Athis Mons, Juvisy, Morangis et Nozay).

**2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) :**

90121000.

**3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :**

8000 tonnes/an de déchets végétaux à réceptionner / traiter

Coût estimé hors TVA : 1 280 000 euro.

**4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :**

**5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :**

**SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

**III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

**III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :**

La collectivité pourra demander au titulaire du marché une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire dans le cadre du remboursement de l'avance forfaitaire de l'article 87 du code des marchés publics.

**III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Le SIREDOM dispose de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Les prestations sont financées par le budget propre du SIREDOM via les contributions financières des collectivités adhérentes et clientes du syndicat.

Le délai global de paiement des prestations, prévu par l'article 98 du code des marchés publics, est de 45 jours maximum à compter de la réception de la demande de paiement par la personne publique.

**III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

En cas de groupement, seuls les groupements solidaires pourront être titulaires du marché.

Les candidats ne peuvent présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

**III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :**

Non.

**III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : 1. Une lettre de candidature mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et, dans ce dernier cas, faisant apparaître les membres du groupement. Le candidat précise également sur quel(s) lot(s) porte sa candidature. En cas de groupement, conformément à l'article 51-iv du code des marchés publics, la lettre de candidature est signée soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché ;

2. Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics ;

3. La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ;

4. Les bilans ou extraits de bilans concernant les trois dernières années des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;

### III.1) **CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

5. Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
6. Une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Dans le cas de candidatures groupées, il est rappelé aux candidats que chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents demandés. Conformément à l'article 52-i alinéa 5 du code des marchés publics, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières du groupement sera globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

#### III.2.2) **Capacité économique et financière :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : le montant du chiffre d'affaires annuel du candidat doit être égal au moins à 100 000 euro.

#### III.2.3) **Capacité technique :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ; les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

L'absence de références relatives à l'exécution de marchés de même nature ne peut justifier l'élimination d'un candidat (article 52-i alinéa 4 du code des marchés publics).

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : le candidat devra disposer d'une installation ayant une capacité suffisante pour traiter au minimum 8 000 tonnes de déchets végétaux.

#### III.2.4) **Marchés réservés :**

Non.

### III.3) **CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES**

#### III.3.1) **La prestation est réservée à une profession particulière :**

Non.

#### III.3.2) **Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :**

Non.

## **SECTION IV : PROCEDURE**

### IV.1) **TYPE DE PROCÉDURE**

#### IV.1.1) **Type de procédure :**

Ouverte.

#### IV.1.2) **Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :**

#### IV.1.3) **Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :**

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : non.

### IV.2) **CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

#### IV.2.1) **Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. prix de la prestation. Pondération : 60.
2. valeur technico-environnementale de l'offre proposée. Pondération : 40.

#### IV.2.2) **Une enchère électronique sera effectuée :**

Non.

**IV.1) TYPE DE PROCÉDURE**

**IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

**IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :**

2007-09.

**IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :**

Non.

**IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :**

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents :  
14 janvier 2008 - 12:00.

Documents payants : non.

**IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

14 janvier 2008 - 12:00.

**IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :**

**IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

français.

**IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

**IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :**

15 janvier 2008 - 14:00.

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : oui.

un ou plusieurs membres du service technique compétent du pouvoir adjudicateur, des personnalités désignées par le président de la commission d'appel d'offres en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation, dont le bureau d'étude en charge du suivi de la procédure d'appel d'offre, le représentant de la DGCCRF et le comptable public.

**SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

**VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :**

Non.

**VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :**

Non.

**VI.3) AUTRES INFORMATIONS :**

Conformément à l'article 45-iii du code des marchés publics, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs opérateurs économiques pour justifier de ses propres capacités. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Pour ce faire, le candidat doit présenter chaque opérateur économique dont il souhaite que les capacités soient prises en compte. Il doit également remettre, pour chacun des opérateurs économiques, un dossier de présentation comprenant :

- les mêmes documents que ceux exigés précédemment pour justifier de la capacité des candidats ;
- une lettre signée par chaque opérateur économique par laquelle celui-ci s'engage à mettre à la disposition du candidat, si ce dernier est attributaire, ses moyens pour l'exécution du marché.

Tous les documents mentionnés précédemment sont indispensables à l'analyse des candidatures et devront être obligatoirement fournis par les candidats.

Sans que le formalisme ne soit obligatoire, une candidature qui comporterait les pièces suivantes pourra être retenue :

- déclaration du candidat (Dc5 version du 05 04 2007 ou ultérieure) complète, présentant les chiffres d'affaires des 3 derniers exercices, datée et signée
- la copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire,
- les principales références des trois dernières années (montant, date, destinataire) et les moyens de la

#### VI.1) **IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :**

société.

Si les candidats se présentent en groupement, chaque candidat devra présenter les pièces ci-dessus et une lettre de candidature (DC 4 version du 05 04 2007 ou ultérieure) devra être présentée, datée et signée.

Tous les documents constituant, accompagnant, ou cités à l'appui de la candidature doivent être rédigés en français.

Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront néanmoins acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française dont l'exactitude est certifiée par un traducteur expert auprès des tribunaux (soit auprès des tribunaux français, soit auprès des tribunaux du pays du candidat), et dont le nom et l'adresse seront indiqués.

Les candidats peuvent apporter une réponse sur support papier ou par voie électronique sur la plateforme [www.eu-supply.com/siredom.asp](http://www.eu-supply.com/siredom.asp). Ils devront disposer pour cela d'un certificat de signature électronique référencé dans la liste publiée à l'adresse : [www.entreprises.minefe.gouv.fr/certificats/](http://www.entreprises.minefe.gouv.fr/certificats/).

Les candidats ont la possibilité de se procurer le document de consultation par voie électronique. Le DCE est consultable et téléchargeable gratuitement sur le site : [www.eu-supply.com/siredom.asp](http://www.eu-supply.com/siredom.asp)

Le règlement de la consultation est téléchargeable directement à l'adresse mentionnée ci-dessus sans identification de l'opérateur économique.

En revanche, pour télécharger les documents autres que le règlement de la consultation, les opérateurs économiques s'identifient. Ils indiquent le nom de la personne physique chargée de leur téléchargement ainsi qu'une adresse électronique permettant au pouvoir adjudicateur, le cas échéant, d'établir de façon certaine une correspondance électronique avec l'opérateur économique concerné

L'Évaluation du critère "Valeur technico-environnemental de l'offre proposée" portera sur 3 sous critères :

- sous-critère 1 : Organisation du service : 25 points
- sous-critère 2 : Sécurité - qualité -environnement : 10 points
- sous-critère 3 : Transmission d'information : 5 points.

#### VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

##### VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, F-78011 Versailles Cedex. E-mail : [greffe.ta-versailles@juradm.fr](mailto:greffe.ta-versailles@juradm.fr). Tél. 01 39 20 54 00. URL : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>. Fax 013 0 21 11 19.

##### VI.4.2) **Introduction des recours :**

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : un recours pour excès de pouvoir et/ou un recours indemnitaire peuvent être formés à l'encontre des décisions faisant grief, dans les deux mois de leur publication ou de leur notification (recours pour excès de pouvoir) ou dans les deux mois de la date de la réponse apportée par le pouvoir adjudicateur à la demande préalable d'indemnisation (recours indemnitaire). A titre accessoire à un recours au fond, un référé suspension peut être formé, dans les conditions définies à l'article L521-1 du code de justice administrative. Cette consultation peut également faire l'objet d'un référé précontractuel avant la conclusion du contrat, dans les conditions définies à l'article L. 551-1 du code de justice administrative.

##### VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

##### VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :**

3 décembre 2007.